

Recommandations pour l'organisation de compétitions COURSE

Edition du 14 août 2020

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les recommandations décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales

CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFRS À L'ATTENTION DES DIRIGEANTS, ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET SPORTIFS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

Organisateurs, bénévoles

Port du masque

- Le port du masque n'est ni obligatoire ni recommandé pour la pratique sportive.
- Le port du masque est obligatoire sur tous les sites de pratique Etablissements Recevant du Public couverts ou de plein air pour toutes les personnes de 11 ans et plus n'étant pas ou plus en pratique sportive.

Organisation générale et accueil sur le site

- Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements.
- Prendre information auprès de sa municipalité pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux équipements.
- **Désigner un référent (titulaire d'une licence FFRS auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions** (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFRS relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- **Mettre en place un registre des personnes à remplir à l'accès au site**
- **Rappeler les mesures de protection par**
 - des messages speaker
 - l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter
 - la désignation d'un ou plusieurs bénévoles veillant au respect des gestes barrières
- Organiser la circulation des personnes de manière à empêcher les croisements ou au moins à les limiter :
 - Une entrée et une sortie distinctes si possible
 - Différents couloirs de circulation où l'on ne circule que dans un sens
- Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (compte-tour, panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel entre chaque changement d'utilisateur.
- Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)

Espaces fermés (Chronométrage, secrétariat, bureaux, juges, salle de presse, local anti-dopage...) :

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Port du masque requis
- Distanciation des espaces de travail de 1 mètre minimum
- Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
- Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
- Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

Zones d'attentes (retrait dossards, affichage résultat, attente accès chambre d'appel, accès buvette, restauration...)

- Port du masque requis
- Création dans la mesure du possible de créneaux d'accès pour étaler les flux
- Marquage au sol pour maintenir une distance d'1 mètre minimum entre les personnes
- Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
- Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

Retrait des dossards

- Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre règlementaire en vigueur). Chaque non licencié FFRS devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- Prévoir plus de temps pour la remise des dossards, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur dossard, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les dossards des coureurs d'un même club.
- Bien informer à l'avance les participants des modalités
- Pas de vérification de licence pour les licenciés FFRS, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- Remise des dossards, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- Pas de signature des listings par les coureurs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- File d'attente : marquage au sol pour illustrer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- Assurer un retour des dossards de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection.

Réunions (organisation, coaches...)

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- Favoriser les réunions en visioconférence
- Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- Port du masque requis
- En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

Espaces sportifs (chambre d'appel, zone départ, centre piste, arrivée, ravitaillement...)

- Si possible, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- Si possible, mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barriérage...)
- Supprimer l'accès aux vestiaires collectifs et aux douches

Cérémonie protocolaire

- Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographe pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- Limiter l'accès au podium et aux trophées
- Remise des prix sans hôtes ou hôtesse et sans serrage de main ni bises
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Rappeler au public la distanciation requise
- Limiter les échanges de micro

Espaces de restauration et buvettes

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- File d'attente : marquage au sol pour illustrer la distance requise d'1 mètre minimum
- Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
- Port du masque par les serveurs
- Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
- Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

Zones spectateurs

- Matérialiser autant que possible l'espacement d'1 mètre minimum entre les spectateurs issus de foyers domestiques distincts.
- Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
- Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

Encadrants et coureurs

- **Disposer de solutions hydroalcooliques**
- **Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade**
- **Ne pas jeter et distribuer d'objets ou autres au public**
- **Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes**
- **Ne rien accepter du public**
- **Eviter la manipulation du matériel par le public**

3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES SUR PISTE, ANNEAU ROUTIER OU INDOOR

Centre piste

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du centre piste, notamment pour les juges
- Mise en place d'un sens de circulation pour limiter les croisements
- Limiter le nombre de personne en centre piste (encadrement minimum, juges, coureurs en piste uniquement...)
- Nettoyage et désinfection des éléments matériels du centre piste tous les jours

Chambre d'appel

- Port du masque obligatoire
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Les patineurs ne doivent emmener aucun effet personnel, ni bouteille
- Privilégier l'usage de bancs pour effectuer une désinfection plus facile entre chaque épreuve
- **Les patineurs laissent leur masque dans une enveloppe personnelle avec leur nom déposée ensuite au centre de la piste avant le départ qu'ils récupèrent avant de sortir de la piste**

4. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES DE MASSE SUR ROUTE

Organisateurs

Communication aux participants

- Demander aux participants de venir équipés de mouchoirs, de solution hydroalcoolique, ravitaillement liquide et solide

Arrivée sur le site de l'épreuve

- Mettre en place une signalétique directionnelle depuis les parkings vers le site, la zone de départ...
- Créer un sens de circulation pour éviter les croisements

Zone de départ

- Délimiter par barriérage le ou les sas en fonction du nombre de participants
- Flécher l'accès au sas en fonction du n° de dossard (ex : de 1 à 50)
- Prévoir un temps d'accès au sas plus élargi favorisant l'échelonnement et la fluidité
- Assurer un contrôle visuel de l'accès au sas en fonction du n° de dossard

- Rappel des obligations individuelles par le speaker, notamment l'interdiction de jeter bouteilles, et emballages de produits énergétiques, ou d'échanger objets et matériel entre participants.

Sur le parcours

- Aucun ravitaillement collectif en dehors des points d'eau
- Mise en place de « zones vertes » délimitées avec sacs poubelle

A l'arrivée

- Gérer les arrivants en respectant la distanciation requise
- Mettre en place un sens de circulation pour éviter les croisements
- Afficher les classements de sorte à permettre une distance de lecture
- Pour la collation post-épreuve, favoriser la distribution de « panier » individuel
- Retour des transpondeurs dans une enveloppe unique par équipe ou club

Pour plus d'informations :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :

Contactez le référent de la commission sportive